



## BAREME DES HONORAIRES

(Barème en vigueur à compter du 01/10/2021)

### Honoraires pour la location :

Honoraires à la charge du locataire :	Honoraires à la charge du propriétaire :
Honoraires pour la visite du bien, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 7 € TTC du m <sup>2</sup>	Honoraires pour la visite du bien, la constitution du dossier et la rédaction du bail : 7 € TTC du m <sup>2</sup>
Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux : 1,50€ TTC du m <sup>2</sup>	Honoraires pour la réalisation de l'état des lieux : 1,50€ TTC du m <sup>2</sup>

### Honoraires pour la transaction :

Prix de vente :	Montant des honoraires (TTC) :
Inférieur à 29 999€	2 000€
30 000€ - 39 999€	3 000€
40 000€ - 49 999€	4 000€
50 000€ - 79 999€	5 000€
80 000€ - 99 999€	6 000€
100 000€ - 149 999€	7 000€
150 000€ - 179 999€	8 000€
180 000€ - 209 999€	9 000€
210 000€ - 259 999€	10 000€
260 000€ - 349 999€	12 000€
350 000€ - 399 999€	14 000€
400 000€ - 449 999€	15 000€
Supérieur à 450 000€	3%